



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 129 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est présenté en application des décisions 52/466 et 53/475 de l'Assemblée générale, par lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à intervalles réguliers au sujet des activités du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI).

Compte tenu du succès du modèle de financement et de gestion des programmes du FNUPI, c'est à ce dernier qu'ont été confiées la gestion et l'administration du Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) créé en 2005. De plus, en raison de la réussite des activités de partenariat du FNUPI et du don philanthropique de Robert E. Turner qui a ouvert la voie à une participation accrue du secteur privé à la défense des causes chères à l'Organisation, tant cette dernière que les États et les acteurs sont de plus en plus demandeurs de services consultatifs en matière de partenariats. Le Bureau pour les partenariats, qui gère le FNUPI et le FNUD ainsi que les Services consultatifs et de promotion des partenariats, a donc évolué en conséquence. Le présent rapport contient des renseignements sur ses activités dans ces trois domaines. Il complète les renseignements figurant dans les rapports précédents du Secrétaire général (A/53/700 et Add.1, A/54/664 et Add.1 à 3, A/55/763 et Corr.1, A/57/133, A/58/173, A/59/170, A/60/327 et A/61/189).

S'agissant du FNUPI, on a programmé un montant total de 191,2 millions de dollars pour 2006. Ventilées par domaine d'activité, les subventions ont été réparties comme suit : santé des enfants, 180,5 millions de dollars pour huit nouveaux projets;

* A/62/150.



population et femmes, 3,2 millions de dollars pour trois projets; environnement, 1 million de dollars pour six projets; paix, sécurité et droits de l'homme, 100 000 dollars pour deux projets et 6,4 millions de dollars pour quatre projets relevant d'autres domaines d'activité. Depuis l'instauration du partenariat entre le FNUPI et la Fondation pour les Nations Unies en 1998, un montant total de 994,4 millions de dollars a été programmé.

S'agissant du FNUD, un montant total de 36 millions de dollars a été programmé pour 125 projets et ventilé comme suit : instruction civique, assistance électorale et partis politiques, 10 millions de dollars pour 35 projets; dialogue démocratique et procédures constitutionnelles, 9,8 millions de dollars pour 32 projets; renforcement des moyens d'action de la société civile, 5,2 millions de dollars pour 20 projets; responsabilisation, transparence et intégrité, 5,8 millions de dollars pour 20 projets; droits de l'homme et libertés fondamentales, 3,1 millions de dollars pour 11 projets; et accès à l'information, 2 millions de dollars pour 7 projets.

Le partenariat fructueux entre le FNUPI et la Fondation pour les Nations Unies est à l'origine de plusieurs modèles permettant de susciter la participation d'acteurs non étatiques. Les enseignements tirés de ce partenariat ont contribué à faire du Bureau des Nations Unies pour les partenariats une passerelle vers de nouvelles alliances et de nouveaux partenariats qui permettent au système des Nations Unies de collaborer de manière plus efficace avec le secteur privé et la société civile. En 2006, le Bureau a traité près de 500 demandes provenant d'entreprises privées, d'organisations non gouvernementales et de fondations qui souhaitaient collaborer avec le système des Nations Unies.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	4
II. Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	6–38	5
A. Santé des enfants	8–15	5
B. Les femmes et la population	16–20	7
C. Environnement	21–30	9
D. Paix, sécurité et droits de l’homme	31–32	11
E. Initiatives stratégiques	33–38	12
III. Fonds des Nations Unies pour la démocratie	39–53	13
IV. Services consultatifs et de promotion des partenariats	54–87	17
A. Services consultatifs en matière de partenariat	58–79	18
B. Activités de promotion	80–87	22
V. Enseignements tirés de l’expérience	88–97	23
VI. Conclusions	98–100	25
Annexes		
I. Projets financés par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, par domaine d’activité		26
II. Projets financés par le fonds des Nations Unies pour la démocratie, par domaine d’activité ..		27
III. Contributions financières au Fonds des Nations Unies pour la démocratie, par donateur		28
IV. Composition du Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, 2007		29
V. Composition du Fonds des Nations Unies pour la démocratie, 2007		30
VI. Organigramme du Bureau pour les partenariats		31

I. Introduction

1. Dans son dernier rapport (A/61/189), le Secrétaire général concluait que le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) était devenu un moteur des nouveaux partenariats et des nouvelles alliances avec le secteur privé, les fondations et les organisations de la société civile, en assumant pleinement son rôle d'interface entre le système des Nations Unies et la Fondation pour les Nations Unies. On se souviendra en outre que le Secrétaire général avait informé les États Membres de la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) et de son rattachement au FNUPI. L'expérience institutionnelle acquise par le FNUPI dans le cadre de l'administration de projets et des relations qu'il entretenait avec les agents d'exécution et la société civile offrait un modèle type pour ce fonds.

2. Les deux fonds susmentionnés ont été par la suite regroupés au sein d'une nouvelle structure, le Bureau pour les partenariats qui assure la gestion de trois composantes : le FNUPI, le FNUD et les services consultatifs et de promotion des partenariats.

3. La Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI continuent de travailler en collaboration sur des méthodes novatrices qui permettent de mobiliser des ressources pour les causes de l'ONU en s'attaquant aux problèmes mondiaux par le biais de partenariats entre les secteurs public et privé. En tant qu'instance de haut niveau chargée d'assurer la liaison avec la Fondation, le FNUPI gère des dons et les activités qui s'y rattachent.

4. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie est devenu pleinement opérationnel en 2006 en tant que fonds d'affectation spéciale. À sa première réunion, en mars 2006, le Conseil consultatif du Fonds a recommandé un financement à hauteur de 36 millions de dollars pour 125 projets de consolidation de la démocratie axés sur la promotion des droits civils et politiques, l'éducation des électeurs, le renforcement des capacités des partis politiques et l'accroissement de la participation des femmes à la vie politique. Dans ce cadre, le Fonds pour la démocratie appuie des activités liées à la gouvernance démocratique dans quelque 80 pays.

5. Les fonctions associées à ces deux éléments (FNUPI et FNUD) forment une base pour la troisième fonction du Bureau : celle qui a trait à la prestation de services de conseil et d'information sur les partenariats aux organismes des Nations Unies et aux agents étatiques et non étatiques. Conformément au mandat défini par les États Membres dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), les activités de promotion des partenariats ont un double objectif : instruire le public sur les travaux de l'Organisation et mobiliser de nouveaux partenaires. Dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, le Bureau cherche à attirer des ressources nouvelles et additionnelles pour les programmes des Nations Unies en mettant l'accent sur les projets opérationnels. Il a reçu près de 500 demandes de renseignements externes formulées par des partenaires potentiels en 2006.

II. Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

6. Le partenariat établi avec la Fondation pour les Nations Unies a franchi des étapes importantes en 2006. Le FNUPI a été créé à la suite du don philanthropique de 1 milliard de dollars fait par Robert E. (Ted) Turner pour appuyer des causes de l'ONU et la Fondation a été constituée pour distribuer les fonds aux organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du FNUPI. Le FNUPI devait collaborer avec ces organismes pour recenser des projets novateurs et à forte incidence dans les domaines d'action stratégiques de la Fondation, à savoir la santé des enfants, les femmes et la population, l'environnement et la paix, la sécurité et les droits de l'homme. À partir de l'an 2000, les objectifs du Millénaire pour le développement ont constitué un cadre d'ensemble pour les programmes de la Fondation/FNUPI.

7. Les projets et les activités du FNUPI ont été exécutés sur la base des directives publiées par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), conformément aux bilans communs de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les règles, règlements et procédures des organismes forment un cadre de référence pour l'administration, la gestion financière, le suivi et l'évaluation des projets et activités. En 2006, les sommes allouées au FNUPI par la Fondation pour les Nations Unies avaient atteint 994,4 millions de dollars pour 400 projets exécutés par 39 organismes des Nations Unies, couvrant des activités réparties entre 123 pays. La mobilisation de Ted Turner et de son équipe a permis à l'ONU de recevoir des concours d'autres donateurs et partenaires atteignant un montant de 561 millions de dollars. Par ailleurs, le partenariat avec la Fondation pour les Nations Unies a généré un montant supplémentaire de 335 millions de dollars provenant de contributions parallèles.

A. Santé des enfants

8. En décembre 2006, l'enveloppe totale du programme relatif à la santé des enfants pour la période qui s'est écoulée depuis sa création s'élevait à 613,4 millions de dollars. Ce programme vise à promouvoir la survie de l'enfant en luttant contre plusieurs grandes maladies évitables, conformément au quatrième objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans d'ici à 2015. La stratégie du programme est également en harmonie avec les priorités établies lors du Sommet mondial pour les enfants qui a eu lieu en 1990.

9. Le programme repose sur deux hypothèses fondamentales :

- a) La vaccination est l'une des formes de prévention les plus rentables;
- b) Le renforcement des capacités et des infrastructures de santé publique des pays prend appui sur les réalisations résultant des actions antérieures de lutte contre les maladies pour le lancement de nouvelles initiatives, comme celle qui a trait à la rougeole.

10. Plus de 10 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans meurent chaque année, le plus souvent de maladies diarrhéiques, de pneumonies, de malnutrition, de la rougeole ou du paludisme. Le programme relatif à la santé des enfants prévoit des interventions axées sur certaines maladies avec de vastes stratégies de prévention.

11. Les priorités fixées pour le volet relatif à la santé des enfants sont les suivants :

- a) Éradication de la poliomyélite;
- b) Réduction de 90 % de la mortalité due à la rougeole, à l'échelle mondiale;
- c) Prévention du paludisme en combinant les activités connexes (distribution de moustiquaires, par exemple) avec celles qui se rapportent à la lutte contre la rougeole;
- d) Appui au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme;
- e) Surveillance des maladies et collecte de données sur celles-ci à l'aide de technologies appropriées.

12. Initialement, les actions de prévention constituaient la clef de voûte de la stratégie relative à la santé des enfants. Elles portaient sur la prévention du tabagisme, les programmes de santé communautaires et l'apport d'oligoéléments.

13. Ces programmes ont enregistré des succès tangibles, mais aucun d'entre eux n'a permis de mobiliser des donateurs ou d'obtenir des résultats comparables à ceux que les campagnes de vaccination ont produits au niveau mondial; aussi a-t-on décidé de les combiner avec les activités de vaccination à grande échelle chaque fois que cela serait possible et opportun.

Éradication de la poliomyélite

14. La transmission du poliovirus sauvage régresse rapidement. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis et le Rotary International, agissant en association avec les gouvernements donateurs, la Fondation Gates et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, continuent de mener des actions visant à éliminer la polio dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, effort international le plus important déployé à ce jour en matière de santé publique. Il en résulte que le nombre de pays où la polio reste endémique était tombé à 30 en 2006. Les infrastructures de santé publique, en particulier la chaîne du froid et le système de surveillance des maladies, ont été renforcées, ce qui a eu des effets positifs sur les actions de lutte engagées contre d'autres maladies.

Prévention de la rougeole

15. La rougeole tue 345 000 êtres humains chaque année, plus de la moitié d'entre eux se trouvant en Asie. Cette maladie à prévention vaccinale est la principale cause de décès chez les enfants alors que le coût de la vaccination est inférieur à 1 dollar par personne. L'Initiative pour la lutte contre la rougeole a été lancée en 2001 dans le cadre d'un engagement à long terme tendant à réduire le nombre de décès dus à cette maladie, axé initialement sur l'Afrique. La Croix-Rouge américaine, l'OMS, l'UNICEF, les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis et la Fondation pour les Nations Unies/FNUPI jouent un rôle moteur dans cette initiative. En tout juste cinq ans (2001-2005), elle a permis de réduire la mortalité due à la rougeole de 60 % à l'échelle mondiale (dépassant l'objectif de 50 % fixé par

l'ONU) grâce à la vaccination de plus de 360 millions d'enfants. En Afrique, la mortalité a été réduite de 75 %. Plus précisément, le nombre estimatif de décès imputables à la rougeole est tombé de 873 000 à 345 000 depuis 1999, pour le monde entier. La mise en œuvre de l'Initiative pour la lutte contre la rougeole se poursuivra au profit des 47 pays prioritaires retenus par l'OMS et pour appuyer la réalisation de l'objectif de réduction de 90 % du nombre de décès dus à la rougeole d'ici à 2010 dans le cadre du projet intitulé « La vaccination dans le monde : vision et stratégie ». L'accent est mis sur les pays qui ont les taux de mortalité les plus élevés pour cette maladie, notamment l'Inde et le Pakistan.

B. Les femmes et la population

16. L'enveloppe totale du programme relatif aux femmes et à la population pour la période qui s'est écoulée depuis sa création s'élevait à 133,8 millions de dollars au 31 décembre 2006. Ce programme vise à favoriser « l'accès universel aux services et aux produits de santé en matière de procréation d'ici à 2015 » – objectif central fixé par la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement en 1994. Dans le cadre de l'action menée pour la réalisation de cet objectif, un appui a été fourni au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), à l'UNICEF, à l'OMS et à certaines organisations non gouvernementales partenaires dans les domaines prioritaires ci-après :

a) Renforcement de l'accent mis sur les adolescentes dans les pays les moins avancés par des actions de sensibilisation et des investissements dans les programmes opérationnels, la priorité étant accordée à l'Afrique;

b) Promotion de la réalisation de l'objectif de l'accès universel aux services de santé en matière de procréation d'ici à 2015;

c) Plaidoyer en faveur de priorités mondiales pour la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, l'accent étant mis sur la lutte contre la désinformation dans les débats publics et les attaques concertées dirigées contre les données empiriques et les travaux scientifiques.

17. Pour promouvoir ces priorités, les activités ont été organisées autour de deux grands axes.

Coalition en faveur des adolescentes

18. En 2006, la Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI ont créé la Coalition en faveur des adolescentes pour tenir compte des enjeux liés au fait qu'une personne sur cinq est un adolescent à l'heure actuelle (soit plus d'un milliard de personnes dans le monde) et que 85 % des adolescents vivent dans des pays en développement. Les choix qu'ils feront et les possibilités qui leur seront offertes seront déterminants pour les tendances futures, par exemple le niveau où la population mondiale se stabilisera (8 milliards ou 10 milliards), le sens de l'évolution pour l'environnement mondial, la rupture ou la perpétuation du cycle de la pauvreté.

19. En 2006, la Coalition a constitué quatre groupes de travail spécialisés pour les domaines prioritaires que sont l'éducation des filles, le mariage des enfants, les filles et le VIH/sida et l'élargissement des débouchés économiques offerts aux femmes. Parmi ses principales réalisations, on peut citer :

a) L'établissement d'un partenariat avec la Nike Foundation : la Fondation pour les Nations Unies fournit des ressources en personnel, des orientations stratégiques et une contribution de 250 000 dollars à la Coalition, tandis que la Nike Foundation apporte des compétences en matière de communication et des ressources financières (1 million de dollars);

b) L'instauration d'une coopération étroite avec les organismes des Nations Unies : la Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI ont aidé à créer un groupe de travail officieux des Nations Unies sur les adolescentes en vue de stimuler la programmation au sein du système des Nations Unies en élaborant des directives applicables à l'échelle du système pour les programmes intéressant les adolescentes et d'assurer une représentation collective pour les organismes des Nations Unies au sein de la Coalition;

c) L'organisation d'une vaste campagne de communication touchant plus de 30 ONG partenaires pour les associer activement aux travaux de la Coalition. Les principaux conseillers du Population Council, du Centre international de recherche sur les femmes et de l'International Women's Health Coalition participent aux travaux d'un ou de plusieurs des quatre groupes de travail de la Coalition;

d) Deux projets de recherche ont été mis en chantier :

i) Recherche dans le domaine de la programmation : identification des lacunes dans les connaissances actuelles, des points d'intervention stratégiques et des pratiques optimales en matière de programmation pour chacun des domaines prioritaires de la Coalition;

ii) Recherche dans le domaine de la communication : discussions de groupe approfondies et autres études d'opinion visant à identifier les formulations les plus efficaces pour la promotion de nouveaux partenariats et la mobilisation du public au sein de la Coalition. On s'est attaché en priorité à expérimenter les meilleures stratégies possibles pour mobiliser les chefs d'entreprise et les responsables religieux.

Soutien et renforcement du Fonds des Nations Unies pour la population

20. Étant le seul organisme donateur multilatéral qui s'intéresse tout spécialement à la santé en matière de procréation au niveau des pays, le FNUAP est une instance représentative universelle internationalement reconnue pour la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation. La Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI appuient les travaux du FNUAP, notamment l'adoption d'une nouvelle cible sur l'accès universel aux services de santé en matière de procréation dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et les dispositions qui visent à garantir l'accès aux produits connexes, y compris les préservatifs. Une subvention accordée en 2004 a contribué à améliorer la coordination entre le FNUAP et les autres donateurs de produits, et à renforcer les capacités du FNUAP en matière de gestion des données et de prévision. Le projet a produit des résultats impressionnants : on a pu, dans une large mesure, éviter des pénuries de produits et limiter les déficits, en particulier dans les réseaux de distribution publics de plusieurs pays africains. En 2006, le FNUAP a décidé que l'appui aux campagnes régionales de sensibilisation qu'il mène en Europe et en Asie était un domaine prioritaire dans lequel la Fondation pourrait mobiliser des ressources pour 2007 et 2008. Des engagements ont déjà été obtenus auprès des fondations Hewlett et MacArthur.

C. Environnement

21. Les priorités de financement dans le domaine de l'environnement sont la gestion durable de l'énergie et les changements climatiques, la diversité biologique et le développement durable. Au 31 décembre 2006, le portefeuille de projets environnementaux était évalué à 164,6 millions de dollars, dont 78,6 millions pour les activités relatives à la diversité biologique et au développement durable et 56,2 millions de dollars pour celles relatives à la gestion durable de l'énergie et aux changements climatiques, le solde de 29,8 millions de dollars étant destiné à d'autres domaines.

Énergie durable et changements climatiques

22. Les participants au Sommet mondial de 2002 sur le développement durable ont reconnu que l'énergie était un facteur essentiel de développement et de réduction de la pauvreté dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Alors que l'existence de services énergétiques modernes revêt une importance cruciale pour l'économie mondiale, plus d'un milliard de personnes, vivant pour la plupart dans des zones rurales, ne sont pas desservies par un réseau de distribution d'électricité. L'objectif de la Fondation pour les Nations Unies au titre de ce domaine du programme consiste à s'attaquer d'urgence à la nécessité d'une transition, à l'échelle mondiale, vers des technologies énergétiques à faibles émissions de carbone, afin de répondre aux besoins de développement de la planète.

Programme de promotion des entreprises énergétiques en milieu rural en Afrique

23. En 2000, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a lancé le Programme de promotion des entreprises énergétiques en milieu rural en Afrique afin d'approvisionner en énergie les pauvres du continent africain. À l'aide des fonds versés par la Fondation pour les Nations Unies, le Programme finance des opérations au Ghana, au Mali, au Sénégal, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Il appuie les nouvelles entreprises énergétiques qui utilisent des technologies propres et efficaces et des sources renouvelables tout en réduisant les incidences sur l'environnement et sur la santé des modes de consommation énergétique actuels. Le Programme offre des services d'appui à la création et au développement des entreprises ainsi que des capitaux d'amorçage pour aider les entrepreneurs locaux à planifier et à structurer les entreprises énergétiques en vue de leur croissance et pour attirer les investisseurs. À ce jour, plus de 1,7 million de dollars de prêt ont été approuvés au titre d'investissements dans 35 entreprises qui fournissent des produits tels que des systèmes d'énergie solaire et des réchauds de meilleur rendement, desservant 331 000 personnes et permettant d'éviter l'émission de 421 637 tonnes de dioxyde de carbone par an. Environ 80 % des investissements au titre du programme produisent les résultats attendus.

Promouvoir les investissements visant à améliorer le rendement énergétique

24. Si les tendances actuelles se maintiennent, la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre du Brésil, de la Chine et de l'Inde auront plus que doublé d'ici à 2030. Pour dégager d'éventuelles économies grâce à un meilleur rendement énergétique, des projets visant à recenser et à éliminer les gaspillages d'énergie sont nécessaires. Un projet conjoint PNUE/Banque mondiale, d'une durée

de cinq ans, intitulé « Mettre sur pied des mécanismes d'intermédiation financière pour les investissements dans les projets d'amélioration du rendement énergétique au Brésil, en Chine et en Inde », a pris fin en mai 2006. Ce projet a permis aux institutions financières de ces trois pays d'accroître leur appui aux projets d'investissement visant à accroître l'efficacité énergétique. Il a aussi permis d'examiner le rôle des prêts en faveur de l'efficacité énergétique dans les banques commerciales, d'établir des mécanismes d'appui aux compagnies de services énergétiques, d'analyser les moyens d'accroître le financement par fonds propres des projets d'amélioration du rendement énergétique et d'étudier comment les mécanismes de garantie pourraient faciliter les prêts au titre de tels projets.

25. Ce projet a aidé cinq des plus grandes banques indiennes à élaborer de nouveaux programmes de prêt en faveur de l'efficacité énergétique ainsi que des banques locales en Chine à mettre au point des programmes de prêt au titre de projets dans ce domaine, financés en partie par un prêt de 200 millions de dollars de la Banque mondiale, et a montré que la rénovation des immeubles et des usines au Brésil, en Chine et en Inde étaient susceptibles de réduire la consommation énergétique d'au moins 25 %, permettant d'économiser des centaines de millions de dollars tout en réduisant la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre.

Initiative internationale dans le domaine de la bioénergie

26. L'ONU est particulièrement bien placée pour sensibiliser le public à l'impact des technologies bioénergétiques modernes sur l'accès à l'énergie et le développement économique dans les pays en développement. Faisant fond sur des projets pilotes relatifs au biogaz et aux services énergétiques, la Fondation pour les Nations Unies a, dans un premier temps, collaboré avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour faire en sorte que les discussions sur les politiques économiques et commerciales portent aussi sur les biocombustibles, ce qui a fait l'objet d'un important discours de Ted Turner à l'Organisation mondiale du commerce en septembre 2006. Depuis lors, la Fondation pour les Nations Unies a noué des alliances avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), dans le cadre de l'initiative des Nations Unies dans le domaine de la bioénergie, en vue d'aider les pays à déterminer leur potentiel en matière de production et d'exportation de biocombustibles domestiques. Cette initiative favorise l'élaboration de programmes régionaux et nationaux viables dans le domaine du développement des bioénergies et vise à faire en sorte que la production et la consommation bioénergétiques soient viables et compatibles avec les stratégies climatiques, et ouvrent droit à des crédits d'émission de carbone et à la vente d'unités de réduction des émissions.

Diversité biologique et développement durable

27. Les priorités et objectifs du programme sur la diversité biologique et le développement durable consistent notamment à :

a) Encourager l'industrie touristique à promouvoir le développement durable du tourisme dans les sites du patrimoine mondial et à proximité de ceux-ci, par exemple par l'intermédiaire de l'Alliance du patrimoine mondial, avec Expedia, Inc.;

b) Créer des modèles de développement communautaire durable fondés sur le jeu du marché dans les zones riches en diversité biologique et promouvoir des activités génératrices de revenus faisant appel à une utilisation viable des ressources naturelles;

c) Recenser les moyens de veiller à ce que les communautés locales et la diversité biologique ne pâtissent pas des stratégies de lutte contre les changements climatiques.

Promouvoir la conservation des sites naturels du patrimoine mondial

28. Les exemples ci-après d'initiatives en cours de la Fondation pour les Nations Unies/Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux illustrent les résultats obtenus par le Centre du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Fonds d'intervention d'urgence

29. Le Fonds d'intervention d'urgence est un programme qui prévoit l'octroi accéléré de fonds lorsque des sites naturels inscrits au patrimoine mondial sont gravement menacés. Lancé en mars 2006, le Fonds est une initiative pilote d'une durée de deux ans, lancée par Faune et Flore international, l'UNESCO et la Fondation pour les Nations Unies en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, offrant des dons à concurrence de 30 000 dollars. Le Fonds a reçu 34 demandes de financement et a accordé six petites subventions, qui ont notamment servi à lutter contre des activités de braconnage intenses, à renforcer les capacités des gardes forestiers après un conflit et à combattre des feux de brousses provoqués par l'homme et la construction de routes illégales.

Partenariat pour la conservation du patrimoine naturel de Sumatra

30. Les vastes forêts tropicales où vivent l'orang-outan, le rhinocéros, le tigre et l'éléphant de Sumatra sont protégées dans le cadre de trois parcs nationaux – Kerinci Seblat, Bukit Barisan Selatan et Gunung Leuser – qui, ensemble, constituent le patrimoine de la forêt tropicale de Sumatra, site inscrit au patrimoine mondial. La Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, en association avec le Fonds des partenariats pour les écosystèmes vitaux, appuient, par l'intermédiaire du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, un effort concerté pour faire participer les communautés locales, les administrations municipales et les organisations non gouvernementales locales à la recherche de solutions à long terme. Des comités de gestion auxquels participent ces parties prenantes ont été établis pour examiner les questions relatives à l'application des lois, à la gestion des ressources naturelles et aux relations conflictuelles entre les hommes et les éléphants. Exécutées par la Wildlife Conservation Society, ces activités ont également compris un appui aux efforts déployés par les autorités du parc Bukit Barisan Selatan pour combattre le braconnage et faciliter les poursuites judiciaires, de la collecte de preuves au procès.

D. Paix, sécurité et droits de l'homme

31. Dans le cadre des projets relatifs à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme, l'action du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

et de la Fondation pour les Nations Unies porte sur le renforcement du cadre institutionnel onusien et le lancement d'initiatives de grande portée en vue de faire mieux comprendre le rôle de l'Organisation dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, au moyen de petites subventions ayant un effet dynamisant. Au 31 décembre 2006, la valeur totale de ce portefeuille, qui comprenait 58 projets, était de 49,5 millions de dollars.

32. Pour sensibiliser les États-Unis et les pays donateurs à la contribution cruciale et effective qu'apportent les activités de maintien de la paix, la Fondation pour les Nations Unies a appuyé le lancement, en 2006, par le Département des opérations de maintien de la paix, d'une campagne intitulée « Le maintien de la paix marche ». La campagne a consisté à recenser des anecdotes relatives au maintien de la paix recueillies sur le terrain, à mettre au point un site Web pour la campagne et à collaborer avec d'autres parties prenantes et d'éventuels défenseurs du maintien de la paix.

E. Initiatives stratégiques

33. Le montant total du portefeuille de projets au 31 décembre 2006 était de 33 millions de dollars, alloués à 52 projets. Ceux-ci ont généralement été lancés pour répondre à un besoin spécial et ont donné l'occasion de contribuer à un aspect stratégique de l'action de l'ONU et de faire progresser les causes qu'elle défend.

34. De nouvelles initiatives sont envisagées dans ce domaine et visent à tirer profit du fait que la Fondation pour les Nations Unies a le statut d'organisme caritatif au regard de la législation des États-Unis. Des partenariats sont établis avec des organismes intéressés des Nations Unies qui souhaitent faire appel à la communauté des donateurs des États-Unis pour financer les causes servies par l'ONU. La Fondation procède à des collectes de fonds par le biais de manifestations spéciales ou lance des appels de fonds sur son site Internet. Des partenariats ont été noués avec le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires des Nations Unies et l'Institut national de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Au nombre des organismes envisageant des accords analogues figurent le PNUD, UNIFEM et l'OMS.

Dialogue entre l'Organisation des Nations Unies et le monde du Sud

35. Le dialogue entre l'Organisation des Nations Unies et le monde du Sud est un exemple de réussite. Approuvé en 2004, ce projet a permis d'établir des partenariats entre la Division des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de coordination des affaires humanitaires et des universités et instituts de recherche dans les pays en développement. Des partenariats ont été créés pour faciliter les échanges entre l'Université américaine du Caire, l'Université de Jawaharlal Nehru à New Delhi, l'Université autonome nationale du Mexique, l'Université nationale de Singapour (Lee Kwan Yew School of Public Policy) et l'Université Tsing Hua à Beijing et l'Université de Witwatersrand à Johannesburg.

Fondation du Groupe Vodafone

36. Le partenariat entre la Fondation pour les Nations Unies et la Fondation du Groupe Vodafone est devenu opérationnel en octobre 2005, avec un engagement pluriannuel de la Fondation du Groupe Vodafone d'un montant de 18,3 millions de

dollars et une contribution de contrepartie de 9,1 millions de dollars versée par la Fondation pour les Nations Unies. En 2006, le partenariat s'est employé à appuyer l'utilisation par les organismes des Nations Unies des moyens de télécommunication et des technologies pour renforcer leurs missions. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a fait partie du Comité consultatif de cette initiative et a joué un rôle essentiel dans l'évaluation des besoins et la gestion du programme. Outre la publication d'une étude sur l'utilisation des téléphones portables pour améliorer l'accès aux services bancaires, ce partenariat s'est attaché aux deux domaines examinés ci-après.

Renforcement de la surveillance épidémiologique au moyen d'appareils portables

37. En 2006, le partenariat a aidé l'OMS et DataDyne à élaborer le premier programme de surveillance épidémiologique en libre accès qui a donné aux travailleurs sanitaires les moyens de recueillir des données sur la santé en utilisant des assistants numériques personnels. L'OMS et DataDyne ont lancé de tels systèmes au Kenya et en Zambie et ont commencé des opérations au Burkina Faso.

Renforcement des communications dans les situations d'urgence

38. En 2006, le partenariat a aidé l'organisation non gouvernementale Télécoms Sans Frontières à devenir un partenaire mondial d'appoint de l'UNICEF et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Télécoms Sans Frontières déploie des équipes d'intervention rapide dans les missions des Nations Unies partout dans le monde dans les 48 heures suivant le début d'une situation d'urgence. Des équipes de Télécoms Sans Frontières ont été déployées pour faciliter les opérations des Nations Unies au Liban, en République démocratique du Congo, en Indonésie et au Suriname. Ce partenariat a également appuyé : i) l'élaboration du premier guide des meilleures pratiques en matière de techniques de l'information et des communications (TIC) d'urgence du Programme alimentaire mondial (PAM); ii) l'élaboration d'un nouveau programme de formation à la gestion de TIC d'urgence à l'intention des spécialistes des TIC du Programme alimentaire mondial (PAM), d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales; et iii) un logiciel pour les TIC d'urgence appelé EMMA (Emergency Management Mapping Application).

III. Fonds des Nations Unies pour la démocratie

39. La création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie a été annoncée par le Secrétaire général en juillet 2005 et accueillie avec satisfaction par les dirigeants du monde entier dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Le Secrétaire général a chargé le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux de faire du nouveau Fonds un organisme d'appui financier aux partenariats créés entre la société civile et l'Organisation des Nations Unies en vue de promouvoir les valeurs démocratiques. Le Fonds repose sur le principe qu'il n'existe pas de modèle unique de démocratie et que celle-ci n'est l'apanage d'aucun pays ni d'aucune région. Un Groupe consultatif pour les programmes, qui comprend des représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires politiques, du GNUD, du PNUD, d'UNIFEM, de l'Office des Nations Unies contre

la drogue et le crime et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a été établi pour le nouveau Fonds.

40. Au cours du premier trimestre 2006, du personnel a été recruté, un budget a été approuvé et des directives relatives aux propositions de projet et aux descriptifs de projet ont été établies et approuvées par les sept entités des Nations Unies réunies au sein du Groupe consultatif pour les programmes. Une base de données sur les projets et un site Web ont également été créés.

41. La première réunion du Conseil consultatif du Fonds a eu lieu le 6 mars 2006 afin d'approuver les cadres de gouvernance et de programmation de la nouvelle entité.

42. Le Fonds a lancé son premier appel à propositions de projet en utilisant un système de soumission en ligne novateur qui a facilité l'accès des organisations de la société civile à ses services, tout en acceptant par ailleurs les propositions envoyées par télécopie ou par courrier depuis les régions où la bande passante pour l'Internet était faible. En l'espace de 20 jours ouvrables, 1 303 propositions émanant de 131 pays ont été soumises au total (916 émanant d'organisations de la société civile et le reste d'organismes des Nations Unies, d'établissements universitaires et de gouvernements). Des coordonnateurs résidents et des représentants spéciaux du Secrétaire général ont établi des notes d'information sur la réputation et la capacité de gestion des candidats, la compatibilité entre le projet proposé et la priorité nationale de développement, et l'existence ou non d'une entité des Nations Unies qui serait disposée à faire fonction d'organisme d'exécution pour l'organisation non gouvernementale concernée dans le cas où une subvention serait accordée.

43. Le Bureau du Fonds a passé en revue les propositions afin de déterminer si elles étaient recevables, tandis que le Groupe consultatif pour les programmes les a analysées en détail par région géographique. La Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques a apporté son concours pour examiner les propositions, déterminer les priorités, évaluer les capacités et classer chaque lot. Il a ainsi été possible de soumettre au Conseil consultatif, en juillet 2006, une recommandation portant sur 180 projets. Le Conseil a ensuite recommandé 125 propositions au Secrétaire général, lequel a approuvé, le 28 août, un montant de 36 millions de dollars pour financer les initiatives recommandées, qui devaient mettre tout particulièrement l'accent sur l'égalité des sexes dans la vie publique et une plus large participation des femmes. Les projets ont été lancés sous réserve de leur adéquation avec les programmes de pays et de l'approbation tacite des gouvernements. Les principaux domaines d'intervention sont les suivants :

a) Instruction civique, assistance électorale et partis politiques : 10 millions de dollars pour 35 projets;

b) Dialogue démocratique et procédures constitutionnelles : 9,8 millions de dollars pour 32 projets;

c) Renforcement des moyens d'action de la société civile : 5,2 millions de dollars pour 20 projets;

d) Responsabilisation, transparence et intégrité : 5,8 millions de dollars pour 20 projets;

e) Droits de l'homme et libertés fondamentales : 3,1 millions de dollars pour 11 projets;

f) Accès à l'information : 2 millions de dollars pour 7 projets.

44. Le Bureau élabore actuellement une stratégie de suivi et d'évaluation afin de mesurer les retombées des projets et a réservé 10 % de chaque subvention à l'évaluation.

45. Pour la première série de subventions, le Bureau a organisé quatre réunions supplémentaires du Conseil consultatif et quatre réunions parallèles du Groupe consultatif pour les programmes. À la deuxième réunion, le 18 juillet 2006, le Conseil a décidé de soumettre 125 projets au Secrétaire général pour approbation. À la troisième réunion, le 12 décembre, il a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets et les directives relatives au suivi et à l'évaluation. En avril 2007, il a passé en revue les enseignements tirés durant la première année d'activités et réfléchi à la façon de procéder pour la deuxième série de subventions. Les quatre réunions du Groupe consultatif pour les programmes ont eu lieu les 24 mars, 21 juin et 14 août 2006 et le 12 janvier 2007.

46. Le Bureau s'est efforcé d'accroître les ressources du Fonds et a pour cela organisé deux réunions de donateurs, les 1^{er} mai et 11 octobre 2006, qui ont donné lieu à une large participation et lui ont permis d'exposer ses activités et de recueillir des conseils sur les questions stratégiques. Lors du Sommet mondial, 17 États Membres se sont engagés à verser quelque 42 millions de dollars. En 2006, le Danemark, l'Espagne, la Géorgie, l'Irlande, la Lituanie, la Mongolie, le Pérou, la République de Corée et la Suède ont pour la première fois fait une contribution au Fonds.

47. Le Bureau a mis en place des partenariats avec des États Membres, des organisations non gouvernementales et des cercles de réflexion. Un débat sur les stratégies de promotion de la démocratie a été organisé à New York le 18 juillet 2006. Un autre débat, consacré aux transitions démocratiques, a été organisé à Budapest les 23 et 24 avril 2007, avec l'appui du Gouvernement hongrois. Le Gouvernement français a proposé un débat sur la démocratie et les droits de l'homme, qui se tiendrait en marge des réunions du Conseil des droits de l'homme en 2008, et le Gouvernement béninois compte organiser début 2008 un symposium international sur l'alternance démocratique, pour examiner les incidences pour les jeunes démocraties de la succession de gouvernements démocratiques.

48. Des liens ont été noués avec un certain nombre de cellules de réflexion et d'organisations telles que le National Democratic Institute for International Affairs, l'International Republican Institute, Internews, le National Endowment for Democracy, Freedom House et la Dotation Carnegie pour la paix internationale. Un premier contact a également été établi avec le Centre international pour la paix de Tolède, le Projet Coalition pour la démocratie, la Fondation Ford et l'International Crisis Group. L'organisation brésilienne Conectas Human Rights a entrepris de mettre en réseau les bénéficiaires des subventions du Fonds afin de leur permettre d'échanger leurs expériences et leur savoir-faire en vue d'examiner les possibilités de coopération.

49. Un appui est fourni à la Communauté des démocraties, tout comme à la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. En outre, les relations ont été maintenues avec un certain nombre d'organisations régionales telles que l'Organisation des États américains et la Commission européenne.

50. Le Fonds a noué des liens étroits avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en vue de consultations et d'une collaboration ultérieures. Des réunions d'information ont été organisées à l'intention de délégations parlementaires du Canada, de l'Espagne, de l'Inde, de la Chambre des communes du Royaume-Uni et du Parlement européen, et pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et des réunions analogues ont été proposées pour d'autres groupes régionaux, à savoir la Francophonie, à l'initiative de la France, les États membres de l'Union européenne, durant la présidence de l'Allemagne, et les pays d'Europe de l'Est, à l'invitation de la Hongrie.

51. Au sein du système des Nations Unies, un grand nombre de contacts et de réunions ont eu lieu afin de mettre en place des relations de travail permettant de s'aider mutuellement. Le Fonds a ainsi collaboré avec la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques dans le cadre d'une contribution au rapport du Secrétaire général sur l'état de droit. Une rencontre a eu lieu avec le Bureau de mobilisation des ressources extrabudgétaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la question de l'appui aux activités que celle-ci mène en faveur des médias et de l'instruction civique. Le Fonds a en outre participé, avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, aux travaux préparatoires du septième Forum mondial Réinventer l'État, au cours duquel il animera un atelier sur les systèmes parlementaires et électoraux, aux côtés de l'Union interparlementaire, de l'International Foundation for Election Systems et de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, et le Président de son Conseil consultatif prendra la parole en séance plénière. Une rencontre a eu lieu avec le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine afin de passer en revue les pratiques optimales et d'étudier la façon dont la sécurité humaine et la démocratie peuvent être associées dans le cadre de programmes concrets. Le 21 mars 2006, le Directeur exécutif du Fonds a rencontré des membres du Comité consultatif des organisations de la société civile du Programme des Nations Unies pour le développement afin d'échanger des informations sur la mobilisation de la société civile. Des réunions ont eu lieu également avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques pour mettre au point des procédures communes en vue de l'analyse des projets relatifs aux élections et de l'appui à ces projets. Enfin, des réunions axées sur les pays ont été organisées avec les Représentants spéciaux du Secrétaire général pour le Timor-Leste et la Guinée-Bissau.

52. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a participé à des manifestations organisées par des partenaires stratégiques, à savoir le Forum sur la gouvernance en Afrique, l'Assemblée mondiale de l'Alliance mondiale pour la participation des citoyens (CIVICUS), la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, les Assemblées annuelles de l'Union interparlementaire, le Forum du Conseil de l'Europe sur l'avenir de la démocratie et la réunion du Réseau sur la gouvernance (GOVNET) du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Des accords de collaboration ont en outre été signés avec le Club de Madrid, le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, l'Institute for Democracy in South Africa, l'International Foundation for Election Systems, l'Union interparlementaire, Conectas Human Rights, le Forum

parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe, Interpeace, le Centre international pour la transition démocratique et la Faculté latino-américaine de sciences sociales.

53. Le site Web du Fonds des Nations Unies pour la démocratie présente les nouvelles relatives au débat sur le renforcement de la démocratie et l'appui à celle-ci dans les États Membres, une mise à jour mensuelle des activités du Fonds et des informations actualisées sur les contributions, les activités de sensibilisation et les partenaires. On y trouve également une rubrique intitulée « News from the field », qui relate les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans l'exécution des projets financés par le Fonds de par le monde. Le Fonds est rapidement devenu une référence en matière de démocratie dans les instances internationales. Lors de son quatrième Conseil consultatif, le Secrétaire général, Ban Ki-moon, a déclaré qu'en relativement peu de temps le Fonds était devenu le pivot du programme de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la démocratie.

IV. Services consultatifs et de promotion des partenariats

54. Dans le document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a reconnu l'importance des partenariats avec la société civile et a prié les États Membres « de renforcer la contribution des organisations non gouvernementales, de la société civile, du secteur privé et des autres parties prenantes aux efforts de développement national ». Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et la Fondation pour les Nations Unies ont collaboré en vue de la réalisation de cet objectif.

55. Avec le soutien de la Fondation pour les Nations Unies, le Bureau pour les partenariats œuvre à renforcer les connaissances techniques de l'Organisation et sa capacité de mobiliser les sociétés, les fondations et les particuliers en faveur des causes défendues par les Nations Unies et, par son action en faveur des partenariats, à soutenir le système des Nations Unies dans ses initiatives de sensibilisation et de promotion.

56. Le Bureau pour les partenariats constitue un portail favorisant la mobilisation des sociétés, des fondations et des particuliers en vue de la réalisation des objectifs des Nations Unies, particulièrement les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce bureau, qui fournit des conseils aux organismes des Nations Unies ainsi qu'à des organisations extérieures au système, possède des compétences techniques dans les domaines suivants :

- a) Examen des demandes internes et externes;
- b) Fourniture de conseils sur les procédures et les pratiques optimales des Nations Unies;
- c) Conception de programmes et de projets;
- d) Création et, dans certains cas, gestion de réseaux mondiaux et régionaux;
- e) Élaboration de mécanismes de financement innovateurs.

57. Le Document final du Sommet mondial de 2005 a favorisé les partenariats avec de nombreuses sociétés privées ayant des activités internationales. Des entreprises de toutes tailles ont pris attache avec le Bureau pour offrir des services

ou un soutien financier à l'ONU ou pour demander conseil sur la manière de participer concrètement à la recherche de solutions viables à certains des problèmes les plus redoutables du monde, qui semblent parfois insolubles. S'il est vrai que l'essentiel des subventions accordées par les fondations privées ou institutionnelles se retrouve dans les grandes économies émergentes, le Bureau constate toutefois une augmentation progressive des propositions de partenariat concernant les initiatives pilotées par les Nations Unies en matière de réduction de la pauvreté, de prévention des catastrophes et d'environnement, ainsi que de relèvement des catastrophes et d'aide humanitaire, dans les pays moins développés.

A. Services consultatifs en matière de partenariat

58. Le Bureau a traité près de 500 demandes d'informations en vue d'une collaboration éventuelle avec des organismes des Nations Unies, provenant de partenaires, d'ONG et de fondations, notamment les suivants : Aflatoun Child Savings International, la Fondation de l'Aga Khan, Amnesty International USA, la Clinton Global Initiative, Conscious Management Scandinavia, l'école d'administration publique de Doubaï, le European Foundation Center, le Franklin and Eleanor Roosevelt Institute, la Foreign Policy Association, la fondation Bill and Melinda Gates, Google.org, le International Business Leaders Forum, la fondation International Ultralight Technology, l'Institut Mandela, le Medical Knowledge Institute, Nestlé, Pfizer, Save the Children, la fondation Scojo, la Commission du commerce de Singapour, la Standard Chartered Bank, la Universal Education Foundation, la Chambre de commerce des États-Unis et le Women's Foreign Policy Group.

59. En 2006, le Bureau pour les partenariats a fourni une assistance technique à des entités de petite et de moyenne taille des Nations Unies, élargissant ainsi leur rayonnement auprès des bailleurs de fonds privés et des partenaires institutionnels. Avec le soutien du Bureau, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a entamé un dialogue avec une société importante au sujet de la cybercriminalité. Le Bureau collabore avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à créer des partenariats et des activités de sensibilisation contre la traite des personnes. Le Bureau a également entamé des discussions avec ONU-Habitat et UNIFEM au sujet de la création de partenariats en faveur de leurs programmes et fonds d'affectation spéciale thématique.

60. On trouvera ci-après des exemples d'initiatives de collaboration menées en 2006 avec le secteur privé, les fondations, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies.

Fondation Cariplo

61. De concert avec la fondation Fiorello H. LaGuardia, le Bureau a élaboré une alliance stratégique avec la fondation Cariplo pour mettre sur pied en Italie un mécanisme qui soutiendra et facilitera la participation des fondations italiennes à l'action des Nations Unies, avec un accent particulier sur le financement conjoint d'initiatives sur le terrain.

Committee Encouraging Corporate Philanthropy

62. Le Bureau siège au comité d'attribution des prix de cet organisme. Siègent également à ce comité des représentants de la fondation GE, du magazine Fortune, du groupe Foundation Strategy, de la fondation Novartis pour le développement durable, de la fondation Pfizer, des Venture Philanthropy Partners, de McKinsey & Company, de Jumpstart et de la fondation Target.

Conseil des entreprises du Commonwealth

63. La collaboration entre le Bureau et le Conseil des entreprises du Commonwealth prévoit l'établissement d'un partenariat pour la campagne du Conseil intitulée Linking Africa (« L'Afrique en réseau »), laquelle vise à soutenir les objectifs de l'Union africaine et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par la création du premier outil qui regroupe, à l'échelle du continent, un profil économique et une base de données ventilées par pays. Le Conseil a également proposé la création, en collaboration avec l'ONU, d'un conseil des entreprises du monde.

Dow Chemical

64. Le Bureau a été l'un des hôtes principaux d'un événement tenu le 25 juin 2006 au Siège de l'Organisation lors duquel on a présenté les objectifs de viabilité de Dow pour 2015, initiative multidimensionnelle visant à remédier à certains des problèmes économiques, sociaux et environnementaux les plus urgents auxquels le monde fait face et sur lesquels portent les objectifs du Millénaire pour le développement. Grâce à cette collaboration, Dow parraine la Blue Planet Run (« course de la planète bleue »), une épreuve d'endurance à travers plusieurs pays qui sert à recueillir des fonds et à sensibiliser le public à la nécessité de donner accès à une eau de boisson potable à 1,2 milliard de personnes. Le coup de départ de la première Blue Planet Run a été donné au Siège de l'Organisation des Nations Unies en juin 2007.

Education Development Center

65. Le Bureau a collaboré avec une initiative du Education Development Center intitulée Power Users of Technology (« Grands utilisateurs de la technologie ») et visant à recueillir de nouvelles données sur les grands utilisateurs, leur relation et leurs interactions avec la technologie, et l'effet de celle-ci sur leur carrière, leur choix de vie et leurs rôles. Le Bureau maintient des contacts réguliers avec le centre, et il a facilité le dialogue entre ce dernier et la Universal Education Foundation.

European Foundation Centre

66. Le Bureau a servi de trait d'union entre les organismes des Nations Unies et le European Foundation Centre, organisme qui regroupe plus de 500 fondations européennes. Membre du comité de programmation de ce centre depuis 2003, le Bureau a organisé des débats d'experts sur les objectifs du Millénaire pour le développement et facilité la participation de représentants de haut niveau des Nations Unies aux conférences annuelles du Centre; la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation a ainsi prononcé le discours liminaire à la conférence annuelle de 2004. Le Bureau a également amené le Comité international du Centre à adopter les objectifs du Millénaire pour le développement, dans le cadre des efforts que celui-ci

déploie pour s'intéresser aux problèmes mondiaux et aux situations à l'extérieur de sa région. En 2005, le Bureau a organisé et présidé une séance consacrée aux 60 ans de l'Organisation des Nations Unies, à sa réforme et au rôle de l'Europe dans cette réforme. Cette collaboration au fil des ans a favorisé de bonnes relations avec les principales fondations européennes.

École de droit et d'études diplomatiques Fletcher de l'université Tufts

67. Le Bureau a organisé des séances d'information à l'intention des étudiants de l'école Fletcher et envisagé la possibilité de collaborer à la conception de recueils de textes pédagogiques accessibles par Internet, dans le cadre d'un projet d'enseignement universitaire à distance.

Global Hand

68. Le Bureau a collaboré avec l'organisation non gouvernementale Global Hand ainsi qu'avec le Bureau du Pacte mondial et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à la mise au point d'un nouveau portail (sur le site Internet www.un.org) à l'intention des entreprises privées qui souhaitent soutenir les Nations Unies en faisant don de fonds, de connaissances spécialisées ou de matériel aux organismes des Nations Unies.

Goldman Sachs

69. Le Bureau a mis en place un réseau de jeunes cadres de Wall Street intéressés à appuyer les causes des Nations Unies, et plus particulièrement les initiatives portant sur les jeunes et la microfinance.

Google.org

70. Le Bureau a été le premier point de contact de Google.org et a facilité de nombreuses collaborations entre Google.org et les organismes des Nations Unies, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale pour la santé et la Fondation pour les Nations Unies. Le directeur général de Google.org s'est engagé à ce que l'organisme appuie des programmes dans les secteurs de la santé et du changement climatique.

L'initiative du Grand-Tumen

71. Depuis novembre 2005, le Bureau fournit des conseils à l'initiative du Grand-Tumen conduite par le PNUD et visant la création d'un conseil consultatif des entreprises pour la zone du Grand-Tumen. Il a élaboré un modèle de conseil consultatif visant à attirer de nouveaux investissements dans la région, notamment dans les domaines de l'énergie, du tourisme et des transports.

Processus CARE du Conseil international des industries du jouet

72. Le Bureau a donné des conseils concernant la collaboration avec les Nations Unies au processus CARE (« Conscience, attention, responsabilité, éthique ») du Conseil international des industries du jouet, initiative de fabrication responsable de l'industrie internationale du jouet qui vise à garantir des milieux de travail sûrs et respectueux pour les travailleurs des usines de jouets partout dans le monde.

Initiative internationale relative aux cultures non vivrières

73. En collaboration avec le Conseil du comté de Kent, Imperial College et le domaine de Lees Court, le Bureau a fourni des conseils sur la création d'une Initiative internationale relative aux cultures non vivrières et veillé à ce que la FAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement, entre autres organismes, s'y associent aussi. L'objectif à long terme est qu'une proportion considérable de la demande d'énergie et de matières premières soit comblée au moyen de l'exploitation commerciale de produits cultivés de manière scientifique, de façon à stimuler l'innovation, à renforcer les économies locales et à accroître la biodiversité, ce qui aura pour effet de réduire la production de gaz à effet de serre et de déchets (particulièrement de déchets biodégradables destinés à l'enfouissement), et de ralentir l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables.

Fondation Louise T. Blouin

74. Le Bureau a fourni des conseils sur l'élaboration des programmes et sur la participation de l'Organisation des Nations Unies au Sommet mondial sur la créativité et les décideurs (Global Creative Leadership Summit), organisé par la fondation Louise T. Blouin à New York en 2006, événement qui a réuni des décideurs des sphères des affaires, de la technologie, de l'administration publique, des sciences et des arts en vue d'apporter un éclairage propre à contribuer concrètement à la recherche de solutions aux problèmes dans toutes les disciplines. La présidente de la fondation Louise T. Blouin met l'action de la fondation au service des causes des Nations Unies.

Microsoft

75. Le Bureau a assuré la liaison entre Microsoft et divers organismes des Nations Unies. Cela a permis la mise en place de plusieurs partenariats, notamment Unlimited Potential (« Potentiel illimité »), Partners in Learning (« Partenaires pédagogiques ») et le programme de dons de logiciels aux ONG, projet pilote national que Microsoft envisage de transposer à l'échelle mondiale.

Centre régional pour les partenariats dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

76. Le Bureau a élaboré une proposition de mise en place d'un centre régional pour les partenariats dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, initiative conjointe de l'État du Qatar et de l'Organisation des Nations Unies visant à promouvoir les partenariats multipartites et à servir de centre d'excellence en matière de formation pour la région.

Institut Synergos

77. Le Bureau a développé une alliance stratégique avec l'institut Synergos afin de conseiller les membres de son Global Philanthropists Circle quant aux moyens les plus efficaces de collaborer aux projets des Nations Unies partout dans le monde. Le Bureau collabore également avec la composante de l'institut consacrée aux partenariats multipartites en vue de trouver les moyens de susciter la participation de l'ONU à ses activités.

L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

78. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), qui est situé à Turin (Italie), a demandé des conseils sur l'établissement de partenariats en vue d'un vaste projet de recherche sur la lutte antiterroriste. Le Bureau a facilité la collaboration avec l'Initiative relative à la menace nucléaire, ce qui a permis à l'Institut d'obtenir une subvention de 50 000 dollars, soutien d'autant plus apprécié qu'il provenait de l'extérieur de l'Europe. L'Institut reçoit actuellement des conseils sur la création d'un conseil consultatif qui lui permettra de se rapprocher de la société civile.

Coupe mondiale de la diversité pour la paix

79. Le Bureau donne des conseils sur la participation des Nations Unies à ce tournoi de football pour les jeunes auquel participent des équipes de garçons et de filles incarnant la diversité (par exemple, une équipe composée de catholiques et de protestants de Belfast, en Irlande du Nord), sélectionnées de concert avec les maires des grandes villes du monde.

B. Activités de promotion

80. Le Bureau pour les partenariats est un agent de promotion et de mobilisation exceptionnel qui s'attache à faire connaître l'action des Nations Unies et à rechercher de nouveaux partenaires qui appuieront la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Bureau bénéficie de l'encadrement du Département de l'information et participe à de nombreux dialogues avec le secteur privé et la société civile. Quelques exemples de cette action sont présentés ci-après.

Alliance Toward Harnessing Global Opportunities

81. En 2005 et 2006, des jeunes aux études et sur le marché du travail se sont réunis dans le cadre du colloque intitulé Alliance Toward Harnessing Global Opportunities (« S'associer pour exploiter les possibilités offertes à l'échelle mondiale ») pour échanger des idées sur la marche à suivre pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Le Bureau a appuyé cette activité et ses représentants ont prononcé des discours liminaires à ces deux colloques.

Bending the Arc

82. En septembre 2006, le Bureau a coparrainé une conférence intitulée Bending the Arc: the Business of Attaining the Millennium Goals in Africa (« Tendre l'arc : comment atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique »), à laquelle ont participé des représentants du secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, de l'African Business Round Table, de la société civile et du secteur privé.

Collaboration à un documentaire sur l'Organisation des Nations Unies

83. Le Bureau a collaboré avec le réalisateur Romuald Sciora à une série de documentaires brefs portant sur le rôle d'animateur et les réalisations des quatre

derniers secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à un documentaire plus long présentant un portrait d'ensemble de l'Organisation aujourd'hui et demain.

84. En marge de ce projet, le Bureau collabore avec M. Sciora, le Département de l'information et la maison d'édition Marvel Comics pour concevoir et distribuer à plus d'un million d'enfants, partout aux États-Unis, une bande dessinée présentant l'action de l'ONU.

Sommet Microsoft des dirigeants

85. Le Bureau a participé au Sommet Microsoft des dirigeants, événement annuel qui réunit plus de 100 dirigeants des plus grandes entreprises du monde afin qu'ils puissent discuter de nouvelles tendances sociales, politiques, économiques, technologiques et démographiques. L'occasion a été ainsi offerte de discuter de stratégies pour s'attaquer aux problèmes mondiaux et de présenter certaines des activités de l'ONU.

Our Common Humanity

86. Le Bureau a été l'un des principaux partenaires à une manifestation intitulée Our Common Humanity in the Information Age: Principles and Values for Development (« Notre humanité commune à l'ère de l'information : principes et valeurs pour le développement »), qui a été organisée par le Département des affaires économiques et sociales en novembre 2006 et à laquelle ont participé la comédienne Julia Ormond, l'administrateur de Google Larry Brilliant et la philanthrope Louise Blain MacBain.

Chambre de commerce des États-Unis

87. Le Bureau a également soutenu l'établissement d'un partenariat entre les Nations Unies et la Chambre de commerce des États-Unis. Celle-ci amène les entreprises privées à s'intéresser aux questions liées au développement, notamment les droits de l'homme. Le Bureau a accueilli, avec le Business Civic Leadership Center de la Chambre de commerce, deux conférences en 2006 sur le rôle du secteur privé en matière d'aide internationale et de développement, dont l'une s'est tenue au Siège de l'ONU.

V. Enseignements tirés de l'expérience

88. Le partenariat fructueux entre le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et la Fondation pour les Nations Unies, qui en est maintenant à sa neuvième année d'existence, a permis de dégager un certain nombre de modèles utiles pour l'établissement d'un dialogue avec les agents non étatiques. En outre, il a permis au Bureau pour les partenariats d'ouvrir la voie à de nouvelles alliances et à de nouveaux partenariats propres à favoriser une collaboration plus efficace entre le système des Nations Unies et le secteur privé et la société civile. L'expérience acquise par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a également été utile lors de la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Par ailleurs, il y a des enseignements précieux à tirer de l'expérience, qui sont récapitulés ci-après :

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI)

89. L'expérience a montré qu'il y a parfois un décalage entre les attentes et la réalité, tant de la part du système des Nations Unies que de celui des donateurs. Il est également important de tenir compte des mentalités des différentes parties prenantes. À cet égard, il est essentiel de s'entendre sur des objectifs communs et une vision partagée pour que les partenariats soient réussis.

90. Les relations humaines et la gestion du savoir constituent un défi même lorsque toutes les parties sont résolues et enthousiastes. Pour assurer le succès des partenariats, il faut laisser une place à une communication ouverte et à un dialogue suivi avec toutes les parties intéressées.

91. Les agents d'exécution et les partenaires potentiels ont souligné la nécessité de simplifier l'administration et la gestion des subventions. Le système des Nations Unies aurait avantage à mettre en place des modalités d'application accélérées sans pour autant sacrifier au principe de responsabilité.

Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD)

92. La fonction d'évaluation exercée par les équipes de pays des Nations Unies s'est révélée être un outil utile permettant d'apprécier la pertinence des projets envisagés. Le Fonds se propose de mettre en place des procédures simplifiées pour faciliter les évaluations approfondies à l'échelon national.

93. Le partenariat avec des ONG locales inconnues, qui pourraient être dotées de systèmes de gestion médiocres, pourrait fausser les résultats. L'établissement de critères de sélection des partenaires normalisés est indispensable pour garantir que les bénéficiaires ont des capacités de gestion adéquates.

94. La mise en commun périodique des informations relatives à la gestion des projets et aux opérations administratives avec le Conseil consultatif ainsi qu'un dialogue franc de part et d'autre sont essentiels pour assurer la transparence et la bonne gestion des connaissances. Des indications détaillées sur le budget du Fonds des Nations Unies pour la démocratie, l'exécution du budget et le décaissement des subventions pourraient également être affichées sur le site Web.

Services consultatifs et de promotion des partenariats

95. Le Bureau applique les « Directives concernant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les entreprises », publiées par le Secrétaire général en juillet 2000. L'expérience a montré qu'il serait souhaitable à la fois de mettre à jour les directives et d'assurer leur application uniforme au sein du système des Nations Unies. Le Bureau pourrait créer un groupe de travail à l'échelle du système afin d'étudier ces questions.

96. Un système simplifié permettant de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques exemplaires s'agissant des partenariats avec le secteur privé est indispensable. Un tel système garantirait le transfert des connaissances et la transposition des initiatives réussies dans tout le système des Nations Unies.

97. L'une des fonctions essentielles du partenariat consiste à sensibiliser le secteur privé par le biais, notamment, de documents d'information de qualité. Avec près de 500 demandes de renseignements en moyenne par an, le Bureau doit disposer des

capacités voulues afin de donner des avis concernant la collaboration avec la famille des Nations Unies.

VI. Conclusions

98. Le partenariat avec la Fondation pour les Nations Unies a prospéré et a porté ses fruits, sous la forme de ressources nouvelles et supplémentaires à l'appui des causes que défend l'ONU. La Fondation se consacre à l'heure actuelle à une deuxième phase, qui devrait rapporter 1 milliard de dollars supplémentaire provenant d'autres partenaires. Ces ressources seront gérées par le biais du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, en faisant fond sur des programmes qui ont donné d'excellents résultats.

99. En un peu plus d'un an, le Fonds des Nations Unies pour la démocratie est devenu un fonds stratégique qui occupe un créneau unique, selon lequel la société civile constitue un pilier indispensable de la démocratie. Les partenariats avec les acteurs de la société civile se sont avérés être un bon outil de promotion du programme du Fonds des Nations Unies pour la démocratie.

100. Les enseignements tirés de l'expérience des neuf dernières années montrent que le Bureau pour les partenariats a ouvert la voie à une collaboration du monde extérieur avec le système des Nations Unies. Il a rendu possible la création d'un bon nombre de nouveaux partenariats et a fourni des conseils stratégiques tant au système des Nations Unies qu'à ses partenaires extérieurs.

Annexe I

**Projets financés par le Fonds des Nations Unies
pour les partenariats internationaux,
par domaine d'activité**

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Projets approuvés au 31 décembre 2005</i>		<i>Projets approuvés en 2006</i>		<i>Total</i>		<i>Bailleurs de fonds</i>		
	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Autres donateurs</i>	<i>Fonds des Nations Unies pour les partenaires internationaux</i>	<i>Donateurs auxiliaires</i>	
Santé des enfants	61 432 450 548	8	180 334 191	69	613 405 568	470 929 290	142 476 278	58 441 101	
Population et femmes	87 132 108 854	3	3 206 486	90	133 815 340	45 999 651	118 405 878	23 288 737	
Environnement	125 167 269 871	6	1 025 161	131	164 607 529	13 389 255	35 920 943	226 801 514	
Paix, sécurité et droits de l'homme	56 51 551 985	2	105 300	58	49 485 198	17 555 948	116 259 392	20 478 250	
Divers	47 26 152 527	5	6 467 096	52	33 112 124	13 241 162	20 247 961	6 083 311	
Total	376 809 533 785	24	191 138 234	400	994 425 758	561 115 306	433 310 452	335 092 913	

Annexe II

**Projets financés par le Fonds des Nations Unies
pour la démocratie, par domaine d'activité**

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Projets approuvés au 31 décembre 2006</i>	
	<i>Nombre de projets</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Instruction civique, assistance électorale et partis politiques	35	9 968 448
Dialogue démocratique et procédures constitutionnelles	32	9 813 719
Autonomisation de la société civile	20	5 271 404
Principe de responsabilité, transparence et intégrité	20	5 822 252
Droits de l'homme et libertés fondamentales	11	3 165 669
Accès à l'information	7	1 980 588
Total	125	36 022 079

Annexe III

Contributions financières au Fonds des Nations Unies pour la démocratie, par donateur

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant total de la contribution au 31 décembre 2006</i>	<i>Montant total de la contribution au 30 juin 2007</i>
Allemagne	3 184 784,50	3 184 784,50
Australie	7 303 974,44	7 303 974,44
Bulgarie		10 000,00
Chili	100 000,00	130 000,00
Chypre		5 000,00
Croatie	5 000,00	5 000,00
Danemark	265 017,67	265 017,67
Espagne	1 059 080,00	1 059 080,00
Estonie	10 395,00	10 395,00
États-Unis	17 920 000,00	17 920 000,00
France	1 217 450,00	1 874 000,00
Géorgie	24 942,69	24 942,69
Hongrie	25 000,00	50 000,00
Inde	10 000 000,00	10 000 000,00
Irlande	658 724,00	658 724,00
Israël	17 500,00	27 500,00
Japon		10 000 000,00
Lituanie		13 277,69
Mongolie	10 000,00	10 000,00
Pérou		20 000,00
Pologne	100 000,00	150 000,00
Portugal	50 000,00	50 000,00
Qatar	6 000 000,00	6 000 000,00
République de Corée	1 000 000,00	1 000 000,00
République tchèque	50 000,00	50 000,00
Royaume-Uni	609 350,00	609 350,00
Sénégal	100 000,00	100 000,00
Slovénie	60 000,00	60 000,00
Sri Lanka	5 000,00	5 000,00
Suède	729 450,04	729 450,04
Total	50 505 668,34	61 325 496,03

Annexe IV**Composition du Conseil consultatif du Fonds
des Nations Unies pour les partenariats
internationaux, 2007**

Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale (Présidente)

Alicia Barcena, Secrétaire générale adjointe à la gestion

Dalius Cekuolis, Vice-Président du Conseil économique et social (Représentant permanent de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies)

Lincoln C. Chen, (docteur en médecine), Commission médicale chinoise de New York

Tiina Intelmann, Présidente de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale (Représentante permanente de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies)

Mary Oakes Smith, Chargée de recherche, Technologies de l'information au service de l'éducation et de la santé, Banque mondiale

Franklin A. Thomas, The Ford Foundation Study Group

Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Amir Dossal, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (membre de droit)

Annexe V

Composition du Fonds des Nations Unies pour la démocratie, 2007

États membres (plus importants contributeurs)

Allemagne

Australie

États-Unis

France

Inde

Qatar

États membres (représentation géographique)

Afrique du Sud

Bénin

Chili

Hongrie

Indonésie

Organisations non gouvernementales

CIVICUS : Alliance mondiale pour la participation des citoyens

Commission internationale de juristes

Autres membres nommés par le Secrétaire général

Michael Doyle

Guillermo O'Donnell

Rima Khalaf Hunaidi

Amir Dossal (membre de droit)

Annexe VI

Organigramme du Bureau pour les partenariats

